

SEANCE DU VENDREDI 4 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatre mars à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cabrerets, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire.

Etaient présents : Le Fourn Marie-Laure, Mousset Paul, Auber Lionel, Bacher Gabrielle, Bessac Alain, Delpech Agnès, Doumarés Patrick, Vergnes Sophie, Van Der Knaap Will.

Absent excusé : Magot Vincent (pouvoir à Patrick Doumarés).

Absent : Peyron Clément.

Monsieur Patrick Doumarés est élu secrétaire.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2021 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- Rafraîchissement du Musée Amédée Lemozi : Proposition d'étude énergétique du bâtiment.
- Renouvellement du bail du local commercial (Epicerie).
- Création d'un enclos poubelles Place de la mairie.
- Candidature Villages-A-Venir.
- Vente de bureaux d'écoliers.
- Mise en place d'un site internet – frais d'abonnement : Remboursement des frais à un élu.
- Débat sur les orientations budgétaires 2021.
- Questions diverses.

RAFRAICHISSEMENT DU MUSEE AMEDEE LEMOZI : PROPOSITION D'ETUDE ENERGETIQUE DU BATIMENT

A la demande de M. Belcour, Architecte, Maître d'œuvre de l'opération « rafraîchissement du Musée Amédée Lemozi », nous avons consulté le bureau d'études DS Ingénierie pour un audit énergétique du bâtiment et une estimation des travaux pour la partie musée uniquement.

Deux devis sont présentés :

- Diagnostique et audit = 5520,00€ TTC
- Estimatif de travaux = 55 000,00 € TTC + honoraires = 5280€

Afin de l'intégrer dans l'opération « rafraîchissement du Musée Amédée Lemozi », Mme le Maire propose à l'assemblée de valider la partie diagnostic et préconisation présentée ci-dessous :

Eléments de mission	Honoraires
<i>Diagnostic du bâtiment existant (bâti – isolation thermique - équipements techniques)</i>	650.00 €
<i>Audit énergétique pour l'ensemble des bâtiments avec production des étiquettes énergie & climat, calculs des temps de retour sur investissement pour chaque amélioration proposée (bâti, isolation thermique, équipements techniques)</i>	3 950.00 €
TOTAL HT	4 600.00 €
TVA 20.0 %	920.00 €
TOTAL TTC	5 520.00 €

Surface concernée : 987.50 m²

Cet audit d'un montant de 5 520 € TTC aura pour objet :

- la caractérisation du bâtiment suivant les exigences de l'arrêté du 13 juin 2008 NOR : DEVU813714A RT Bâtiment existant avec le logiciel VISUAL TTH 2014 ou IZUBA PLEIADE
- le calcul des déperditions suivant la norme EN 12831
- calculs complets RT bâtiment existant comprenant les coefficients Ubât, Ubât réf., Tic, C et Créf pour les états « initial » et « final ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- décide de confier la réalisation d'un audit énergétique pour le projet de réaménagement du musée Amédée Lemozi au Centre de Préhistoire du Pech Merle sur la commune de Cabrerets au bureau d'études DS INGENIERIE, sur l'ensemble du bâtiment.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU LOCAL COMMERCIAL (EPICERIE)

Mme le Maire informe l'assemblée que le bail commercial concernant le local situé au rez-de-chaussée du multiple rural comprenant un magasin, une pièce à usage de dépôt, un WC, un coin cuisine et une réserve a expiré le 28 février 2021.

Mr et Mme KELLEN Philippe sont actuellement les locataires.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail commercial pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront le 1^{er} mars 2021, et de fixer le montant mensuel du loyer à 383,89 €, (*prenant en compte la révision du loyer au 1^{er} mars, comme précisé dans le bail commercial - Indice des loyers commerciaux*).

Elle propose également que les frais engendrés par la rédaction du bail commercial chez le notaire soient partagés de façon équitable entre le bailleur et le locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime

- autorise Mme le Maire à signer le bail commercial avec Mr et Mme KELLEN Philippe dans les conditions précisées ci-dessus.
- dit que les frais de notaire seront partagés entre le preneur et le bailleur.

CREATION D'UN ENCLOS POUBELLES PLACE DE LA MAIRIE

Pour des raisons de sécurité et d'esthétisme il est envisagé la création d'un enclos à poubelles, place de la mairie.

Après plusieurs échanges avec M. Eric Lacoustete, Chef de service collecte des déchets au Grand Cahors, Mme le Maire présente à l'assemblée un plan et deux visuels des panneaux proposés.

Sur la base des tarifs 2020, l'estimation du reste à charge pour la commune pour les deux types de panneaux est de :

- $79.26 \times 9.51 = 756.99$ euros TTC pour le Mimizan
- $104.05 \times 9.51 = 993.80$ euros TTC pour le Kerlouan

L'assemblée valide les panneaux de type Mimizan.

Une convention définissant - les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux et, - les modalités de participation financière de la commune sera signée entre les deux parties.

CANDIDATURE VILLAGES-A-VENIR

A travers l'AMI (*Appel à Manifestation d'Intérêt*) Villages-A-Venir, l'action du Département a pour objectif d'aider les collectivités à appréhender les problématiques de revitalisation d'un bourg, de traiter plus spécifiquement les cœurs de bourg et leur place dans les territoires et soutenir l'investissement local pour :

- Renforcer l'attractivité des communes en prenant en compte les attentes des populations dans les domaines du cadre de vie, du logement et de l'accès aux services,
- Préserver et guider l'évolution du patrimoine urbain et architectural,
- Accompagner la transition écologique des territoires ruraux en favorisant notamment le réinvestissement de l'existant.

Villages A-Venir est ouvert aux communes volontaires pour s'impliquer dans une réflexion stratégique débouchant sur des actions concrètes de reconquête et d'affirmation de l'attractivité de leur bourg.

Dans le cadre de cette expérimentation, le Département du Lot mobilisera les compétences de ses services pour la production et la réalisation de cette étude et jouera un rôle de mise en relation des différents partenaires susceptibles de s'associer aux réflexions.

De même, le CAUE du Lot se mobilisera et accompagnera de manière renforcée les collectivités qui souhaitent s'engager dans la démarche proposée par l'AMI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

- décide de participer à cet AMI « Villages A-Venir »
- charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette participation et de signer tous les documents s'y rapportant.

VENTE DE BUREAUX D'ECOLIERS

Dans la cave de l'ancienne école sont entreposés d'anciens bureaux d'écoliers.

Mme le Maire propose de les vendre à des particuliers. Priorité sera donnée aux habitants de la commune.

Par délibération en date du 25 mai 2020, le conseil municipal a délégué au Maire certaines prérogatives, dont l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le prix et les conditions de vente de ces bureaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

- fixe le prix de vente des bureaux double à dix euros (10 €) et des bureaux simple à cinq euros (5 €)
- dit que le paiement s'effectuera par chèque à l'ordre du Trésor Public
- dit que la priorité d'acquisition est donnée aux habitants de la commune. L'information sera communiquée dans un premier temps dans la prochaine gazette et sur la page Facebook de la commune,
- la recette sera portée au budget 2021 de la commune.

MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET – FRAIS D'ABONNEMENT : REMBOURSEMENT DES FRAIS A UN ELU

Mme le Maire rappelle que Mademoiselle Cassiopée Lerouge, lors de son stage, a élaboré un site internet pour la commune en utilisant la plateforme de développement WIX.

Cette plateforme propose un hébergement basique permettant d'avoir un domaine personnalisé, sans publicité, pour un montant mensuel de 10,50 par mois TTC.

Le paiement de cet hébergeur ne peut se faire que par carte bancaire.

Après avoir sollicité l'avis de Mme Brigitte Da Silva, Inspectrice divisionnaire des finances publiques à la Trésorerie de Cahors, il est possible, à titre exceptionnel, de rembourser ce paiement à un élu. Mme le Maire propose de payer directement la société WIX. En tant que partie prenante, elle charge M. Paul Mousset, 1^{er} adjoint, d'inviter l'assemblée à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

- | | | | |
|------------------------|-----------|------------|----------------|
| Nombre de votants : 09 | Pour : 09 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------------|-----------|------------|----------------|
- accepte la proposition de la société WIX pour l'hébergement du site internet de la commune,
 - dit que les frais engagés pour un an, soit 126 €, seront remboursés à Mme Marie-Laure Le Fourn, Maire,
 - demande la résiliation des « conditions générales de service pour l'installation d'un site internet communal » souscrit auprès de la société Fire Live, le 23 août 2016.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

1°) Résultat Exercice 2020 de la Commune

Mme le Maire présente le résultat de la gestion 2020 pour le budget de la commune :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses émises	490.351,50	193.103,08
Recettes émises	697.004,45	106.868,81

Soit un excédent en section de fonctionnement de 206.652,95 € et un déficit en section d'investissement de 86.234,27 €.

2°) Proposition d'affectation du résultat 2020 de la Commune

Au vu du résultat de l'exercice 2020, il peut être proposé de présenter, lors du vote du Compte Administratif, l'affectation du résultat 2020 de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	324.755,78 €
- Résultat de fonctionnement 2020	206.652,95
- Résultat de fonctionnement cumulé	531.408,73
- Résultat d'investissement antérieur reporté	157.552,70
- Résultat d'investissement 2020	- 86.234,27
- Résultat d'investissement cumulé	71.318,43
- Restes à réaliser en dépenses	- 99.600,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

* affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (cpte 1068)	0,00 €
* affectation en réserve	28.281,57 €
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	503.127,16 €

3°) Résultat Exercice 2020 du Centre de Préhistoire du Pech Merle

Le Maire présente le résultat de la gestion 2020 pour le budget Pech Merle :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses émises	892.311,96	27.938,36
Recettes émises	860.095,79	49.277,98

Soit un déficit en section de fonctionnement de 32.216,17 € et un excédent en section d'investissement de 21.339,62 €.

2°) Proposition d'affectation du résultat 2020 du Centre de Préhistoire du Pech Merle

Au vu du résultat de l'exercice 2020, il peut être proposé de présenter, lors du vote du Compte Administratif, l'affectation du résultat 2020 de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	1.214.395,06 €
- Résultat de fonctionnement 2020	- 32.216,17
- Résultat de fonctionnement cumulé	1.182.178,89
- Résultat d'investissement antérieur reporté	146.591,80
- Résultat d'investissement 2020	21.339,62
- Résultat d'investissement cumulé	167.931,42
- Restes à réaliser en dépenses	- 4.900,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

* affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (cpte 1068)	0,00 €
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1.182.178,89 €

4°) Impôts locaux – Taux d'imposition

Il est rappelé que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2015

Rappel des taux 2020 :

- Foncier bâti	:	20,11 %
- Foncier non bâti	:	139,85 %

A savoir que l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année, n'a pas encore été transmis par les services de l'Etat.

Avant toute décision, l'assemblée propose d'effectuer des simulations.

5°) Subventions 2020 (compte 6574)

Rappel des subventions versées en 2020

- Société de chasse	100 €
- Association de propriétaires	100
- Société de pêche	150
- Foyer Rural	600
- Comité des Fêtes	2.000
- Deux mains pour demain	100
- Sauvegarde du Célé	50
- Musée de la Résistance	50
- Les amis de la Sagne	150
- Ass. des Maires Alpes Maritimes	236
soit	3.536,00 €

sur une enveloppe budgétaire prévue de 8.000 €

Les demandes écrites reçues à ce jour : sont : Association Française des Sclérosés en plaques, ADMR les Gariottes, Foyer Rural : Remboursement des fournitures pour vin chaud Marché du 18 décembre soit 114,81 €), Deux mains pour demain, AFM Téléthon.

6°) Programme d'investissements 2020 en cours

Il est rappelé ci-dessous les travaux engagés en 2020 restant à réaliser en 2021 pour 99.600 € :

Article/Opération	Libellé	RAR 2020
2111/10001	Réserve foncière	25 000,00
21578/036	Achat petit outillage	1 600,00
2128/076	Aménagement Cœur de village	10 000,00
2132/082	Bâtiments communaux	12 000,00
2138/10030	Grille mur Sagne	2000,00
2031/10038	Système alerte crue Sagne	15 000,00
21571/10039	Achat d'un véhicule communal	30 000,00
2051/10043	Acquisition logiciels informatique	4000,00
		99.600,00

Mme le Maire présente à l'assemblée un tableau listant les investissements à réaliser sur la commune à plus ou moins long terme : Rafraichissement du Musée Amédée Lemozi, Rénovation du logement communal + toiture local OT, Remise en état et entretien de l'éclairage public, Enfouissement des réseaux EDF et Télécom sur RD41, Bout du lieu, et place de l'Eglise, Accès + aménagement parking, Travaux Cœur de village, Réserve foncière, Sécurité routière, Aménagement des abords du Célé, Création d'un atelier municipal.

A noter :

En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux, une étude a été réalisée par la FDEL. Les travaux peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 70 % si une délégation de compétence « Eclairage public » est donnée à la FDEL. Soit un reste à charge pour la commune d'environ 120.000 €.

Rafraichissement du Musée Lemozi : Le directeur du site du Pech Merle établira un cahier des charges pour lancer un appel d'offres auprès de scénographes.

Rénovation logement communal : Lionel Auber reprendra contact avec M. Matthieu Belcour, Architecte, pour revoir le projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'autorisation d'occupation du domaine public (coiffeuse, baraque à crêpes) :

Le Conseil municipal donne un avis défavorable à la demande de M. Bonhomme Cédric sollicitant l'autorisation de vendre des galettes, des crêpes et des plats du monde au camping municipal.

M. Bonhomme Cédric est invité à prendre contact avec la Présidente du Foyer rural « Villages en CheMain » pour une présence sur le marché de plein vent du vendredi matin.

Un rendez-vous en mairie sera proposé à Mme Marine Paillas, coiffeuse itinérante, auquel sera également conviée la Présidente du Foyer rural, afin d'examiner la demande de Mme Paillas et ses conditions (branchement eau et électricité).

- Décharge (route de Courbous) : Suite à la demande de plusieurs habitants, Lionel Auber demande s'il serait possible d'envisager l'ouverture de l'ancienne décharge située route de Courbous pour le dépôt des déchets verts.

Après débat, et suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 10 Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 1

il est proposé que l'ancienne décharge soit ouverte une demi-journée par mois, sur la période de mars à juin. Un élu sera en charge de l'ouverture et de la fermeture du site.

- **Panneau d'information à la plage du moulin dégradé suite à la dernière crue** : Will Van Der Knaap prendra contact avec le Syded pour le remplacement de ce panneau.

- **Compte rendu visioconférence « législation funéraire » et petits travaux au cimetière à programmer** : Alain Bessac fait un résumé de la visioconférence qu'il a suivi.
Hormis le fait qu'il est nécessaire et urgent d'effectuer un travail interne sur la gestion du cimetière, quelques travaux d'entretien doivent être effectués.
Will Van Der Knaap propose de repeindre la porte d'entrée, côté Eglise, avec l'aide d'un administré.
L'assemblée donne son aval.

S'occuper des aînés : Will Van Der Knaap fait part d'un courrier reçu en mairie, intitulé « Paroles de senior », par lequel les personnes âgées de la commune font part des petites difficultés de la vie quotidienne auxquelles elles sont parfois confrontées. Elles sont à la recherche de volontaires pour les aider (travaux de bricolage, jardinage...) et/ou les accompagner (covoiturage, marche à pied, aide informatique...).
Il est demandé à la Commission « Vivre ensemble » de prendre en charge ce dossier.

- **Infiltration d'eau Eglise et réfection toiture local OT** : Alain Bessac se charge de demander des devis.

- **Ateliers thématiques organisés par le Grand Cahors** : Mme le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors organise, dans le cadre du projet de territoire, des ateliers thématiques. Elle souhaite, en fonction des disponibilités de chacun et du thème abordé, qu'un élu puisse y assister.
Le prochain atelier, prévu le 15 mars à Saint-Géry, dont le thème est l'agriculture et l'alimentation sera suivi par Agnès Delpech.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h50.*